

Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution du 15 janvier 2020 de M. Alfonso Gomez: «En 2020, en l'an 1 de l'urgence climatique, évitons les projets d'un autre temps: contre la construction de l'autoroute transchablaisienne entre Thonon-les-Bains et Machilly».

31 août 2023

A. Rapport de majorité de M. Luc Zimmermann.

Ce projet de résolution a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudié lors de la séance du 30 mai 2023, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert, et lors de la séance du 22 août 2023, sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- il y a vingt ans, l'échec du projet d'autoroute transchablaisienne, ne justifiant pas aux yeux de l'Etat français la réquisition de parcelles privées;
- il y a quinze ans, un nouveau semi-échec pour la reconnaissance d'un intérêt public à cette autoroute: seul le raccordement entre Machilly et le carrefour des Chasseurs (Annemasse) sera réalisé;
- la mise en route du Léman Express le 15 décembre 2019, qui relie Thonon-les-Bains au centre-ville de Genève et la nécessité d'attendre qu'un bilan soit tiré de cette nouvelle liaison ferroviaire;
- la motion M-1471 du 14 octobre 2019 intitulée «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires», qui demande que des mesures soient prises pour éviter l'«effet rebond» de la mise en route du Léman Express et la nécessité d'éviter une concurrence entre la route et le rail;
- l'urgence climatique déclarée en Ville de Genève en mai 2019, rejointe en cela par le Canton de Genève en décembre 2019;
- la validation par le gouvernement français, le 24 décembre 2019, de la construction d'une autoroute entre Thonon-les-Bains et Machilly;
- les zones arables cultivées en agroécologie, mais aussi les zones humides à forte valeur écologique que détruirait le futur tracé;

- la décision du Conseil administratif de faire recours contre la construction de cette autoroute, dévoilée dans la presse le 7 janvier 2020;
- la non-prise en compte de la position de la commune de Jussy exprimée lors de la mise à l'enquête du projet, potentiellement «catastrophique pour la commune»,

le Conseil municipal déclare:

- sa ferme opposition au projet de construction d'autoroute transchablaisienne;
- son plein soutien aux démarches politiques et juridiques entamées par le Conseil administratif contre ce même projet;
- son soutien à la réhabilitation de la ligne du Tonkin, reliant Thonon-les-Bains à Martigny en passant par Evian-les-Bains et Saint-Gingolph.

Séance du 30 mai 2023

Le président remarque que cette résolution a maintenant quatre ans mais il pense qu'il est important de pouvoir en discuter puisque le temps passe. Il rappelle que c'est M. Gomez qui avait déposé cette résolution et que depuis lors ce dernier a été nommé au Conseil administratif.

Audition de M. Vincent Milliard, représentant de la résolution

M. Milliard explique que cette résolution porte sur le projet d'autoroute prévu dans le Chablais, longeant le tracé du Léman Express. Il mentionne que cette résolution demande au Conseil administratif de se prononcer contre ce projet et de soutenir la réhabilitation de la ligne du Tonkin qui permettrait de compléter avec son tronçon de 17 km la boucle ferroviaire autour du lac Léman. Il indique que la Ville est concernée à deux titres, d'une part car les projets de mobilité dans le Grand Genève convergent inévitablement vers Genève, et d'autre part par l'accord de 1973 sur la compensation financière genevoise. Il mentionne que les discussions sont vives sur l'utilisation de cette compensation financière puisque les communes de part et d'autre de la frontière pourraient avoir leur mot à dire sur l'utilisation de cet argent. Il signale que ce projet d'autoroute a été refusé deux fois puisqu'il n'a pas été reconnu d'intérêt public. Il ajoute que la commune de Bons-en-Chablais n'a en l'occurrence pas inclus cette autoroute dans son plan d'utilisation des sols, les sénateurs ayant tout de même passé outre cette décision pour faire passer en force cette infrastructure dans le plan local d'urbanisme intercommunal déposé en février 2020. Il mentionne qu'un vote manque encore à l'Assemblée nationale qui devra se prononcer au début de l'été sur ce projet.

Une commissaire évoque la seconde invite et demande ce qu'il en est des démarches du Conseil administratif.

M. Milliard répond que le Conseil administratif avait déposé un recours auprès des autorités françaises contre la construction de cette autoroute. Il n'en sait pas plus. Il rappelle par ailleurs que les autorités françaises avancent de concert avec les autorités valaisannes pour la réhabilitation de la ligne du Tonkin, les discussions portant également sur le fret. Il remarque que le dispositif du Léman Express serait en l'occurrence repris pour ce projet. Il espère que cette ligne sera réhabilitée à l'horizon 2035.

Un commissaire demande à quel stade parlementaire se trouve ce projet de ligne du Tonkin.

M. Milliard répond qu'il s'agit du RER Sud-Léman et il remarque que les entités publiques ont reconnu l'intérêt de ce projet qui présente trois variantes, la première ferait la connexion avec le Léman Express, la version la plus modeste présentant des navettes de bus. Il ajoute qu'une décision devra être prise par la France.

Le commissaire se demande s'il est possible de retrancher une des invites puisqu'une autoroute en parallèle de la ligne du Tonkin serait complémentaire.

M. Milliard répond que cela irait à l'encontre de l'esprit de la résolution, ce d'autant plus qu'une ligne ferroviaire proposerait une grosse capacité en termes de mobilité. Il signale par ailleurs que le projet d'autoroute n'a pas intégré les capacités ferroviaires du Léman Express dans son analyse d'utilité publique alors même que c'était là l'argument qui avait fait échouer le projet il y a quinze ans.

Le commissaire déclare qu'il lui semble qu'une majorité se dessine pourtant au sein des communes françaises, lesquelles ne sont opposées ni à la ligne ferroviaire ni à l'autoroute.

Un commissaire déclare avoir l'impression que le projet de la ligne du Tonkin est mort et enterré en raison des coûts.

M. Milliard répond que c'est un projet qui a été remis à l'agenda et qui représente une priorité en France voisine. Il mentionne que le financement de ce projet intégrera probablement des fonds suisses, notamment valaisans.

Un commissaire se demande jusqu'où les auteurs de cette résolution estiment pouvoir étendre les intérêts de la Ville de Genève, cette résolution concernant un projet à l'étranger.

M. Milliard répète que la Ville de Genève est concernée par ce projet en raison des flux de mobilité inhérents aux personnes qui viennent travailler à Genève, Genève finançant en outre la CFG dont le but est de financer des infrastructures en France voisine et qui donne un droit de regard à Genève. Il rappelle en outre que ce projet ne respecte pas les engagements pris par tous les acteurs du Grand Genève dans la charte «Grand Genève en transition» récemment signée.

Le commissaire rappelle que le système de la rétrocession est loin d'être avantageux pour Genève et qu'il serait préférable de se calquer sur le système en vigueur entre le Tessin et l'Italie.

M. Milliard répond que le système de la compensation genevoise est plus favorable à Genève que ne le sont les systèmes en vigueur dans le canton de Vaud ou le canton de Bâle.

Un commissaire demande quelles sont les autres communes qui partagent la position de la Ville de Genève et ce qu'il en est à leur propos.

M. Milliard l'ignore.

Un commissaire demande s'il sait qu'un projet a été relancé à l'initiative du Canton du Valais concernant la ligne du Tonkin en début d'année.

M. Milliard acquiesce et mentionne que les intérêts sont assez prononcés.

Le commissaire demande si cette motion a été déposée au niveau cantonal.

M. Milliard ne le pense pas.

Le président remarque que le Sénat français doit donc se prononcer sur ce projet en juin.

M. Milliard déclare que c'est l'Assemblée nationale qui doit se prononcer en juin.

Le président demande si les commissaires souhaitent des auditions.

Une commissaire rappelle qu'il s'agit d'une résolution. Elle propose de voter cet objet lors d'une prochaine séance puisqu'il reste des questions auxquelles la commission n'a pas eu de réponse.

Un commissaire se demande pourquoi ne pas lister les questions de la commission, laquelle pourrait être envoyée au Conseil administratif.

Le président acquiesce et propose que les commissaires lui adressent leurs questions de manière claire et distincte.

Séance du 22 août 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Gomez déclare que la position de la Ville est toujours la même puisqu'elle s'oppose à la construction de cette autoroute qui doit traverser des territoires dédiés à la zone agricole. Il ajoute que la Ville est concernée puisque cette autoroute va

simplement favoriser le trafic dans sa direction. Il ajoute que la route des Nations est également un sujet de préoccupation puisque c'est un flot de voitures qui va se déverser sur la place des Nations. Il remarque que ce sont des options qui sont dépassées, surtout depuis la création du Léman Express. Il ajoute que le Conseil administratif soutiendra cette résolution.

Il ajoute également que la Ville de Genève fera recours sur la question de l'utilité publique, compte tenu de l'étude qui a été menée en 2014 et sur la base de laquelle l'Assemblée nationale a pris position. Il rappelle en effet que la réalité a changé depuis lors.

Un commissaire demande si la Ville est en lien avec le Canton et les CFF à l'égard de la ligne du Tonkin.

M. Gomez répond par la négative et mentionne que c'est une affaire franco-française. Il signale par ailleurs être navré par la position du Canton qui n'accompagne pas la Ville dans son opposition à cette autoroute. Il rappelle en outre que la collaboration transfrontalière est en souffrance lorsque l'on voit le nombre de projets de supermarchés qui se développent de l'autre côté de la frontière.

Le commissaire demande si le nouveau Conseil d'Etat a la même position que le précédent.

M. Gomez l'imagine. Il explique que la France insoumise et les Ecologistes ont fait un recours en grâce devant la Première ministre, un recours qui sera rejeté et sur la base duquel la Ville déposera son propre recours.

Un commissaire se demande si la ligne du Tonkin est incompatible avec cette autoroute.

M. Gomez répond par la négative et mentionne que c'est un choix politique.

Le commissaire déclare qu'un article a pointé les défauts entre Evian et Saint-Gingolph et il se demande si la Ville de Genève a des liens avec des associations françaises.

M. Gomez répond par la négative. Il déclare que plusieurs mouvements sont opposés aux développements autoroutiers en France.

Le commissaire se demande quel sera le coût du recours que la Ville va déposer en France.

M. Gomez répond que les avocats sont moins chers en France. Il précise que le montant devrait se monter à 25 000 francs.

Le commissaire remarque que les chances de succès sont minces, et il se demande si le Conseil administratif a la qualité pour agir.

M. Gomez acquiesce.

Une commissaire demande qui étaient les opposants français à cette autoroute.

M. Gomez répond que c'est l'alliance entre la France insoumise et les Ecologistes qui se sont opposés à ce projet.

La commissaire demande si ces partis vont faire recours.

M. Gomez répond que la France insoumise a fait recours et a été déboutée.

La commissaire dit que la Ville va donc faire recours même si cette résolution n'a pas été acceptée par le Conseil municipal.

M. Gomez répond que la position du Conseil administratif est connue et il mentionne que ce recours sera déposé en son nom.

Un commissaire demande quelle est la position des communes genevoises de la rive gauche et si la Ville est soutenue par certaines d'entre elles.

M. Gomez répond que la Ville de Carouge a soutenu la Ville, ainsi que Jussy.

Le président demande quelle est l'alternative qui peut être proposée aux utilisateurs de cette future autoroute.

M. Gomez répond que la seule alternative est le ferroviaire. Il ajoute que des comportements de mobilité ont été modifiés non seulement par le Léman Express mais aussi par le Covid avec un basculement sur le ferroviaire.

Le président demande si la Ville encourage les parkings relais.

M. Gomez rappelle que les parkings relais en France voisine ont été refusés. Il mentionne que c'est pourtant le transfert modal qu'il faut favoriser. Il ajoute que c'est à la France de faire ces investissements. Il rappelle alors que cette autoroute créera des nuisances en ville de Genève et il pense qu'il est nécessaire de s'y opposer.

Une commissaire se demande ce que la Ville pourrait faire sur son territoire. Elle imagine un péage urbain.

M. Gomez répond qu'il y a des arguments pour et contre. Il rappelle que la Suisse moderne s'est construite en supprimant les péages. Il se demande s'il ne faut pas limiter l'accessibilité à la Ville pour les voitures.

Discussion et prises de position

Une commissaire libérale-radical déclare que son groupe refusera ce texte, estimant que ce n'est pas à la Ville de Genève de faire la politique de la zone frontalière française.

Un commissaire du Centre déclare partager cette opinion. Il ajoute que ce n'est pas l'existence d'une autoroute qui empêchera la réhabilitation de la ligne du Tonkin.

Une commissaire Verte déclare que son groupe soutiendra cette résolution qui porte sur un projet régional et qui impacte la Ville de Genève.

Un commissaire socialiste déclare qu'il est question de défendre les intérêts des habitants de la ville de Genève et il pense qu'il est important de voter cette résolution. Il rappelle en outre que la coopération transfrontalière existe bel et bien, comme le démontre le CEVA.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche rappelle que la première cause du dérèglement climatique en ville est la voiture et elle pense que la Ville a son mot à dire dans ce cadre.

Le président déclare que son groupe refusera ce projet, puisque la Ville n'a pas qualité pour s'ingérer dans les affaires d'un autre pays.

Vote

La résolution est acceptée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 7 non (1 MCG, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC).

Une commissaire libérale-radical annonce un rapport de minorité.

19 septembre 2023

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Cette résolution s'intitule «En 2020, en l'an 1 de l'urgence climatique, évitons les projets d'un autre temps: contre la construction de l'autoroute transchablaisienne entre Thonon-les-Bains et Machilly».

Le Parti libéral-radical a refusé ce texte, estimant que ce n'est pas à la Ville de Genève de faire la politique de la zone frontalière française.

Ce n'est pas l'existence d'une autoroute qui empêchera la réhabilitation de la ligne du Tonkin.

La population genevoise a quant à elle refusé de payer les parkings relais en zone française.

La coopération transfrontalière existe bel et bien, comme le démontre le CEVA qui est déjà débordé par son succès, mais qui ne suffit pas.

Le dérèglement climatique est le mot à la mode, mais ce n'est pas Genève et sa région qui va sauver le monde, loin de là.

De plus, la Ville n'a pas qualité pour s'ingérer dans les affaires d'un autre pays.